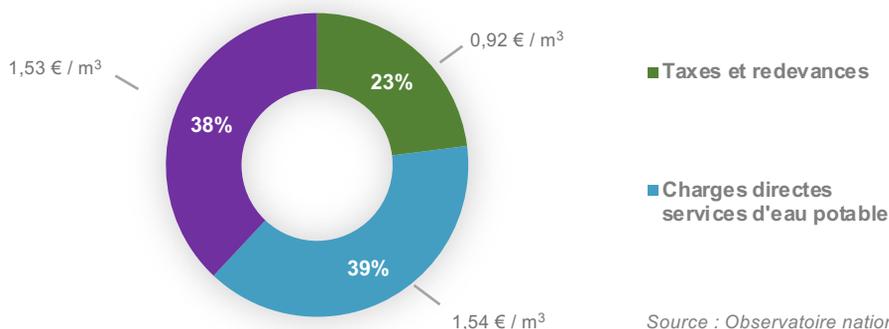


LE PRIX DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Librement disponible dans la nature, l'eau a pourtant un coût : celui de l'ensemble des services rendus aux utilisateurs pour la rendre propre à la consommation, l'acheminer jusqu'au robinet puis la récupérer et la nettoyer avant de la restituer au milieu naturel. L'ensemble de ce processus relève du secteur local qui doit maintenir des tarifs économiquement acceptables pour garantir l'accès de tous à la ressource tout en relevant de nombreux défis : renouvellement des réseaux et infrastructures, mise à niveau des traitements face aux pollutions émergentes, intercommunalisation des compétences suite à la loi NOTRe, contexte budgétaire contraint, etc.

Au total, les Français consacrent 0,8% de leurs revenus aux factures d'eau. D'un montant global moyen de 3,98€/m³, le prix de l'eau se décompose aujourd'hui de la manière suivante :



Source : Observatoire national de l'eau

Des tarifs liés aux spécificités de chaque territoire

Contrairement à l'électricité, l'eau est un produit très coûteux à transporter. Elle doit donc être produite et consommée localement, chaque service devant composer avec un contexte et des spécificités propres à son territoire, ce qui explique l'existence d'autant de prix que de services d'eau et d'assainissement.



Copyright : ©OIEau, 2018

Facteurs géographiques :

- *Eau potable* : Topographie des lieux, nature et qualité de la ressource (superficielle ou souterraine)...
- *Assainissement* : qualité et sensibilité du milieu récepteur des eaux usées...

Facteurs socio-économiques : densité des usagers, consommation moyenne, saisonnalité de la population, qualité des effluents...

Les redevances des agences de l'eau

Les agences de l'eau prélèvent des redevances sur les utilisateurs de l'eau en application du principe « pollueur-payeur ». Elles assurent ensuite un rôle de péréquation et de solidarité à l'échelle de chaque bassin versant en redistribuant sous forme d'aides financières au profit d'actions contribuant à l'atteinte de l'objectif européen de « bon état » des eaux.

Le modèle des agences et le principe de « l'eau paie l'eau » sont cependant mis en danger par les pressions de l'Etat sur leur trésorerie. Construits sans nouvelle recette mais avec de nouvelles missions, les XI^{ème} programmes des agences font ainsi peser quasi-exclusivement sur les factures d'eau les actions de protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.

La taxe sur la valeur ajoutée

L'activité de distribution d'eau potable bénéficie d'un taux de TVA réduit à 5,5%. En revanche, depuis 2014, l'assainissement est imposé au taux intermédiaire de 10%.

ÉLABORER UNE STRATÉGIE TARIFAIRE

AU SERVICE DE SON PROJET DE TERRITOIRE

Souvent appréhendée comme une question purement technique, la gestion durable et intégrée du cycle de l'eau doit être replacée dans sa dimension politique en tant qu'enjeu d'aménagement du territoire et de cohésion sociale. Elle suppose en effet d'arbitrer entre des enjeux parfois divergents et de légitimer l'action publique en créant un intérêt commun autour de l'eau, ce que ne permet pas une gestion purement quantitative de la ressource. À cet égard, le prix de l'eau est un outil de premier plan pour affirmer un projet de territoire.

Quel niveau pour la part fixe ?

La tarification de l'eau est généralement composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable directement liée à la consommation de l'abonné. Il n'existe pas aujourd'hui de lien entre la structure des coûts des services et celle de leur prix : tandis que 80% des charges sont fixes, la part de l'abonnement est plafonnée par la loi à 30% (sauf exceptions) et la moyenne constatée est de 14% du montant total d'une facture.

Les avantages d'une part fixe élevée :

- Une meilleure prévisibilité des recettes du service
- Une répartition plus juste des coûts entre résidents permanents et passagers

Les inconvénients d'une part fixe élevée :

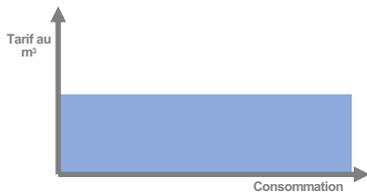
- L'acceptabilité sociale : les efforts de diminution des consommations seront moins récompensés sur la facture
- Une incitativité moindre à la baisse des consommations

Quels territoires sont les plus adaptés à une part fixe élevée ?

- Les **territoires ruraux**, où la longueur de réseau par abonné est plus importante et la proportion de coûts fixes plus élevée que dans les zones urbaines
- Les **zones touristiques**, où les infrastructures sont dimensionnées pour pouvoir répondre aux pics de consommation saisonniers liés aux hôtels ou campings
- Les territoires avec de nombreuses **résidences secondaires**.

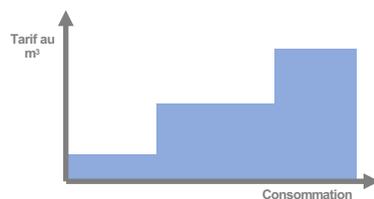
Quelles modalités de calcul pour la part variable

Les **tensions croissantes sur la ressource en eau**, amenées à s'accroître sous l'effet du changement climatique, conduisent à utiliser le prix de l'eau pour inciter à une utilisation raisonnée en jouant sur le calcul de la part variable.



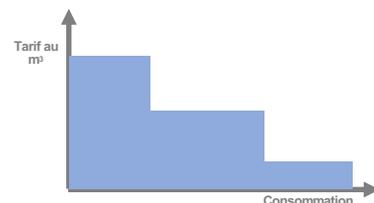
Tarification linéaire : chaque mètre cube consommé est facturé au même prix

- Avantages : simplicité pour le calcul des factures et lisibilité pour les usagers
- Inconvénients : défavorise les gros consommateurs professionnels, absence d'effet incitatif pour les habitats collectifs (pas d'individualisation des abonnements)



Tarification progressive par tranches : le prix du mètre cube d'eau augmente par palier selon le volume consommé

- Avantages : meilleure incitativité tout en étant équitable pour les ménages à faible revenus
- Inconvénients : absence d'effets sur l'habitat collectif, effets pervers sur les familles nombreuses à faibles revenus



Tarification dégressive : le prix du mètre cube d'eau diminue par palier selon le volume consommé

- Avantages : bénéficie aux gros consommateurs
- Inconvénients : absence d'incitation à la baisse des consommations, désavantage les petits consommateurs



Peut-on appliquer des tarifs différents selon les profils d'usagers ou la période de l'année ?

Le tarif de l'eau ne doit pas nécessairement être toujours le même pour tous les usagers. Il peut ainsi être intéressant d'élaborer des grilles tarifaires différentes selon les types de consommateurs ou la période de l'année. Les marges de manœuvre des collectivités sont cependant limitées par le principe d'égalité de traitement devant le service public qui impose d'appliquer les mêmes tarifs aux usagers se trouvant dans une situation comparable au regard du service d'eau et d'assainissement.



Quelles distinctions peut-on faire au sein des « consommateurs domestiques » ?

- ✓ Immeubles collectifs
- ✓ Piscines privées
- ✗ Résidences secondaires



Quelles distinctions peut-on faire au sein des « usagers professionnels » ?

- ✗ Nombre de salariés au sein de l'entreprise
- ✓ Capacité d'accueil d'un établissement

Dans les territoires où l'équilibre entre la ressource et la consommation d'eau est menacé de façon saisonnière, il est également possible d'instaurer des tarifs différents selon les périodes de l'année.

Comment adapter sa stratégie tarifaire aux ménages les plus modestes ?

L'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables constitue un droit reconnu à chaque citoyen. Pourtant, 2 millions de personnes voient le montant de leur facture d'eau dépasser le seuil d'acceptabilité évalué à 3% des revenus d'un foyer. Les politiques sociales de l'eau doivent permettre d'**aider les populations les plus modestes** mais également de **limiter les impayés de factures d'eau** et les pertes de recettes pour les services.

La loi Brottes de 2013 a permis aux collectivités volontaires de **développer, à titre expérimental jusqu'en 2021, une approche préventive** en complément de l'approche curative déjà existante via le Fonds de solidarité logement (FSL) ou les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) : modulation des tarifs basée sur la composition ou les revenus d'un foyer, première tranche de consommation gratuite, dispositifs de type « chèque eau », etc.

Quels outils pour expliquer les tarifs aux usagers ?

Si chaque citoyen consomme de l'eau et la paye, via ses charges ou directement auprès du gestionnaire, le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement reste encore peu connu pour une grande partie des consommateurs. Un effort de pédagogie doit ainsi être réalisé pour assurer la transparence et l'acceptabilité de la stratégie tarifaire définie par la collectivité.

Les principaux supports de cette communication sont :

- La **facture d'eau**, un vecteur d'information pertinent pour améliorer la connaissance des usagers mais qui atteint seulement les abonnés du service et non l'ensemble des consommateurs ;
- Le **rapport sur la qualité et le prix du service (RPQS)**, exercice de transparence sur le fonctionnement des services ;
- La **commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**, instance de démocratie participative qui favorise l'acceptabilité des politiques menées.

Combinaison de sa stratégie tarifaire avec une politique d'optimisation des coûts du service

Souvent abordé sous l'angle réducteur des fuites, le **défi de la gestion et du renouvellement des infrastructures et réseaux** est une problématique majeure pour les collectivités. Tout l'enjeu consiste à assurer une bonne connaissance du patrimoine pendant son cycle de vie afin de réduire les coûts de maintenance et d'être en capacité de déterminer le bon moment pour le renouveler.

Marquée par l'obligation de délivrer une eau potable de qualité et de collecter les effluents des usagers 24/24h, l'exploitation des services doit également être tournée vers la performance et l'optimisation des coûts. Que le service soit géré en régie ou délégué à un opérateur privé, la collectivité le pilotera en s'appuyant sur une comptabilité analytique et des indicateurs pertinents (taux de recouvrement, rendement, etc.).

Quelle convergence des tarifs dans un contexte d'intercommunalisation des compétences ?

Le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020 (ou 2026 pour les communautés de communes en cas d'opposition), imposé par la loi NOTRe de 2015, entraîne la création de services intercommunaux devant gérer des situations diverses (modes de gestion, prix de l'eau, fonctionnement des services, densités et typologies d'habitat, type et état des réseaux/infrastructures, disponibilité de la ressource en eau, etc.).

Une des principales problématiques concerne la définition d'une trajectoire de convergence tarifaire acceptée par tous et permettant d'assurer les investissements à consentir pour harmoniser le niveau de service sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Pour en savoir plus, voir AMORCE, « Mode d'emploi du transfert du petit cycle de l'eau aux intercommunalités », EAJ01, à paraître en avril 2019



ACCOMPAGNER ET DÉFENDRE LES TERRITOIRES DANS LA GESTION INTÉGRÉE DU CYCLE DE L'EAU

Les élus en charge des services d'eau et d'assainissement se trouvent confrontés à une équation de plus en plus difficile à résoudre : comment répondre aux enjeux de l'adaptation au changement climatique, de la modernisation du patrimoine et de l'atteinte du bon état des milieux tout en maîtrisant les tarifs pour les usagers ? AMORCE accompagne les acteurs locaux en défendant leurs intérêts au niveau national et en mettant en avant les innovations qui émergent des territoires.

Élargir l'assiette des contributeurs à la gestion de l'ensemble du cycle de l'eau

Face aux besoins de financements pour relever les défis de la gestion de l'eau, les marges de manœuvre tarifaires des gestionnaires de services sont réelles mais limitées. Les factures d'eau ne permettront pas de prendre en charge l'ensemble des investissements nécessaires. Il est donc nécessaire d'élargir l'assiette des contribuables pour une répartition plus juste de l'effort et une meilleure prise en compte du principe « pollueur-payeur ».

- ✓ **Créer une filière de « responsabilité élargie du producteur » pour faire contribuer les industriels aux nouveaux traitements de l'eau, rendus nécessaires par les produits qu'ils ont mis en amont sur le marché**
- ✓ **Rééquilibrer les contributeurs au budget des agences de l'eau pour ne pas faire peser sur la facture d'eau des actions sans lien avec elle**

Donner plus de souplesse aux territoires dans l'élaboration leurs stratégies tarifaires

Les gestionnaires de service doivent bénéficier d'un maximum de souplesse dans l'élaboration de leur stratégie tarifaire pour être en capacité d'adapter le prix de l'eau au plus près des spécificités de leur territoire (tourisme, typologie d'habitat, disponibilité de la ressource, revenus moyens de la population, etc.). En parallèle, le déploiement de dispositifs de relève des compteurs à distance permettra la mise en place de tarifications plus fines.

- ✓ **Développer la relève des compteurs à distance pour expérimenter la mise en place de régimes tarifaires comparables à ceux de l'électricité (période de pointe, jour de pointe, heure de pointe, etc.) sans surcoût de gestion**
- ✓ **Évaluer les expérimentations locales de tarification sociale et généraliser les plus efficaces, tout en les articulant avec la création annoncée d'un « chèque eau » national et l'impératif de lutte contre les impayés**

Promouvoir l'innovation technologique et contractuelle pour optimiser les coûts et la performance des services

La multiplication des capteurs sur les réseaux d'eau et d'assainissement (sondes de détection des fuites, de pression, etc.), combinée à un Système d'Information Géographique (SIG), permet de mieux connaître son patrimoine et partant de mieux piloter sa gestion. On constate également l'émergence de nouveaux modèles contractuels avec une rémunération des opérateurs en fonction de leur niveau de performance. L'ensemble de ces innovations doivent être diffusées pour permettre à l'ensemble des acteurs du secteur de s'en saisir.

- ✓ **Développer les outils numériques au service de la connaissance des réseaux et de l'optimisation de leur fonctionnement**
- ✓ **Diffuser les nouveaux modèles contractuels centrés sur la notion de performance de l'opérateur public ou privé**